

LIVRET PARTENAIRES





QUI SOMMES NOUS ?

UNE UNION DÉPARTEMENTALE

Le **SYNDICAT DES ARCHITECTES DES YVELINES** est une union professionnelle qui fédère les architectes des Yvelines et dont la vocation est de **défendre le rôle de l'architecte** et de **porter la voix de notre profession** auprès des acteurs locaux, tant institutionnels et politiques que particuliers.

Notre union regroupe aujourd'hui un réseau de plus de 50 architectes qui œuvrent au quotidien sur le territoire des Yvelines, tant en libéral qu'en société, pour de la commande publique ou du seul Particulier. La pluralité de nos pratiques, la diversité de nos ancrages locaux et la complémentarité de nos exercices professionnels respectifs font de notre union l'une des plus importantes fédérations professionnelles départementales

LA FORCE D'UN RÉSEAU

Notre union départementale est membre de l'**Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSFA)** qui depuis 1969, œuvre au rayonnement de notre profession. L'Unsfa fédère des syndicats départementaux ou régionaux d'architectes qui ont compris l'intérêt d'actions collectives engagées au niveau national. Cette vaste union professionnelle nationale rassemble des architectes qui ont décidé d'unir leurs efforts et leurs talents pour les mettre au service de tous, **bénévolement**.

L'Unsfa intervient sur tous les terrains, de la négociation des textes réglementaires aux échanges interprofessionnels et de la réflexion prospective à la formation. L'Unsfa représente les architectes auprès des organisations institutionnelles ou professionnelles nationales, européennes et internationales. L'Unsfa assure ainsi la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des architectes qui exercent dans le cadre de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et, conformément aux dispositions du titre III, livre Ier, Deuxième partie du Code du travail (loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884). L'Unsfa représente également les architectes employeurs à toutes les commissions paritaires avec les syndicats de salariés.

L'ÉNERGIE D'UN BUREAU

Chaque année, les architectes syndiqué(e)s élisent un Bureau à l'occasion de l'Assemblée Générale. Les membres qui le composent échangent au quotidien et se réunissent une fois par mois pour mettre en oeuvre la stratégie et les actions soumises aux voix de nos membres. Sous l'impulsion du Bureau, notre union bénéficie d'une vie syndicale énergique ponctuée de nombreux évènements variés.

Haut de page : Congrès des Architectes - UNSFA



NOS RAISONS D'ÊTRE

UN COLLECTIF

Notre union permet à nos membres d'accroître leurs compétences individuelles en mettant en commun nos expériences et nos savoir-faire respectifs. Le SAY permet aux architectes de se rencontrer, d'échanger et de se mobiliser au travers d'**échanges**, de **réunions**, de **conférences**, de **programmes de formation**, de **visites de réalisations** et de **voyages culturels**.

Ces événements réguliers sont l'occasion pour nos membres de trouver conseils et soutien dans leur pratique professionnelle.

PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Le SAY rencontre chaque année les grands donneurs d'ordres publics afin de mettre en place avec eux des partenariats durables. Les architectes membres de notre union départementale ont à cœur de concourir à la **qualité architecturale** des projets et d'apporter leur expertise pour assister et accompagner les maîtres d'ouvrage lors des phases de sélection des équipes de maîtrise d'œuvre.

Nos membres, qui sont tous des architectes praticiens au fait des problématiques architecturales et urbaines liées à notre département, participent ainsi à de nombreux **jurys de concours** au nom du Syndicat dans le respect du Code de déontologie qui régit l'exercice de notre profession. En participant à ces jurys de concours en qualité de membre avec voix délibérative, nos membres prennent part au débat architectural.

INSTANCES PROFESSIONNELLES

Le SAY participe à de nombreuses instances professionnelles (CAUE 78, OGBTP, QUALIBAT, CAPEB). Il siège aux commissions paritaires régionales au sein du collège employeur.

Haut de page : Visite d'un chantier à Rennemoulin lors de la Soirée d'Été 2021.



LE PARTENARIAT

Nos différents évènements thématiques sont toujours l'occasion d'enrichir notre pratique professionnelle. Qu'ils soient informatifs, engagés ou récréatifs, nos évènements permettent à nos membres de se retrouver et sont l'occasion d'échanger sur nos pratiques professionnelles respectives mais aussi de rencontrer et découvrir des **fabricants**, des **prestataires numériques** et des **prescripteurs de solutions innovantes** ou de **matériaux de construction** qui peuvent enrichir notre pratique professionnelle.

Le développement de notre union passe par le soutien de chacun, et l'engagement financier de ces partenaires de l'acte de construire permet d'appuyer nos engagements et de faire évoluer notre profession et ses enjeux. Nos partenaires nous accompagnent chaque année au travers d'une cotisation symbolique qui leur permet de participer à nos évènements pour y rencontrer nos membres.

Ces évènements sont ainsi l'occasion de découvrir leurs produits et solutions et de mettre en place une relation de confiance entre professionnels du bâtiment.

POURQUOI DEVENIR PARTENAIRE ?

Devenir partenaire, c'est être associé à certains évènements majeurs qui ponctuent la vie de notre Union et de **bénéficier d'une visibilité privilégiée** auprès de nos membres architectes. Cette visibilité vous permettra de mettre en place une **communication ciblée** et d'établir des **contacts directs** avec les architectes qui composent notre Union.



NOS ÉVÈNEMENTS

RENCONTRES THÉMATIQUES

Chaque année, le Bureau met en place des rencontres thématiques en prise avec les enjeux de la profession ou les actualités réglementaires et normatives. Ces rencontres thématiques sont l'occasion de découvrir de nouvelles solutions numériques, de nouveaux procédés de construction ou de découvrir de nouveaux acteurs de l'acte de construire. Un fil conducteur permet de fédérer sur une soirée plusieurs partenaires complémentaires qui font découvrir leur activité à nos membres.

VISITES DE CHANTIERS ET DE RÉALISATIONS

Les visites de chantiers ou de réalisations architecturales sont l'occasion pour un architecte de notre union de faire découvrir sa production architecturale, ou de découvrir la réalisation d'un architecte emblématique. Ces visites sont parfois l'occasion de regrouper une visite avec la découverte d'un acteur ayant pris part à la réalisation de l'oeuvre architecturale.

LA SOIRÉE D'ÉTÉ

Temps fort de notre Union, cette soirée festive organisée de façon bi-annuelle en alternance avec l'Union des Architectes des Hauts-de-Seine (UA92) est l'occasion de présenter vos produits et solutions sur des stands éphémères installés sur le lieu de la manifestation. Chaque année au mois de juin, la Soirée d'Été permet à nos partenaires d'exposer directement devant plusieurs branches départementales de l'UNSFa Île-de-France au sein d'un lieu architectural insolite ou chargé d'histoire

LA SOIRÉE DE RENTRÉE

Au sortir des congés d'été, la soirée de rentrée est l'occasion d'aborder la reprise de nos activités professionnelles autour d'une soirée ludique ou récréative.

LE VOYAGE

Chaque année, le SAY organise un weekend découverte qui permet de partager des moments singuliers avec nos membres dans un contexte culturel et touristique pour découvrir les singularités de chacun.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée annuelle est le moment stratégique de la vie de notre union. Chaque mois de décembre, elle fédère tous nos membres pour affiner nos actions et esquisser nos événements à venir. La soirée s'achève par un cocktail dînatoire ou un repas assis auquel sont associés les partenaires de l'année.

ADHÉSION FORFAITAIRE

1.000,00 € TTC

L'adhésion forfaitaire est valable pour une année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, et comprend :

- l'affichage de l'entreprise partenaire sur le site internet du SAY, **NOUVEAUTÉ 2022 - EN COURS DE DÉVELOPPEMENT**
- l'intégration d'un support de communication (1 page A4 recto, conception à la charge de l'entreprise lui permettant de présenter son activité et les coordonnées de l'interlocuteur/trice principal(e) aux livrets papier réalisés par le SAY,
- la participation à la soirée d'été annuelle aux tarifs réservés aux architectes syndiqué(e)s et la présentation de ses produits sur un stand dédié pendant le cocktail de la soirée,
- la possibilité pour l'entreprise de présenter ses produits et solutions aux membres du Syndicat au cours d'une soirée dédiée (frais de location d'espaces et frais de bouche en sus),

JE DEVIENS PARTENAIRE

1 je remplis le formulaire de partenariat en ligne

FORMULAIRE EN LIGNE



2 je remplis le formulaire papier ci-dessous et l'adresse au SAY 78

- accompagné d'un virement, par mail : say.yvelines@gmail.com
- accompagné d'un chèque, par courrier :

SYNDICAT DES ARCHITECTES DES YVELINES

chez AP ARCHITECTURE
11, rue du vieux Versailles
78 000 VERSAILLES

1. NOM DE L'ENTREPRISE *

.....

2. MON ENTREPRISE *

- était un partenaire 2021 (à jour de cotisation)
 est un ancien partenaire qui souhaite de nouveau vous rejoindre
 est un nouveau partenaire qui souhaite prendre part à vos actions
 n'est pas intéressée merci au revoir.

3. DOMAINE DE L'ENTREPRISE *

- prescripteur de solutions (matériaux de constructions, procédés chimiques...)
 partenaire libéral (avocat, géomètre...)
 prestataire de service (informatique, logiciels..)
 entrepreneur du bâtiment

Autre :

4. CONTACT PRINCIPAL *

.....

Indiquer les coordonnées de l'interlocuteur principal dédié au partenariat (Prénom NOM, service, n° de téléphone)

5. adresse mail du contact principal *

.....

6. CONTACTS

Indiquer les coordonnées des interlocuteurs liés au partenariat (Prénom NOM, service, courriel et n° de téléphone)

.....
.....
.....
.....

7. PAIEMENT

Règlement impératif pour permettre la validation de votre partenariat

Merci d'indiquer dans l'objet du virement : "PARTENAIRE 2022_NOM ENTREPRISE"

(reçu de participation est édité à réception du règlement)

Votre règlement de préférence par **virement** (RIB ci-dessous)

Crédit Agricole ILE DE FRANCE – IBAN : FR76 1820 6002 42 40 8086 3300 194 – AGRIFRPP882

ou par chèque établi à l'ordre du **S.A.Y.** adressé à :

M. Pierre Etienne MINY – AP ARCHITECTURE
11 rue du vieux Versailles
78 000 VERSAILLES